



**Prise en charge orthophonique des paralysies laryngées :
Paralysie unilatérale du nerf récurrent et du nerf laryngé supérieur**

Selon la nomenclature générale des actes professionnels, les orthophonistes sont qualifiés pour prendre en charge les dysphonies de l'adulte et de l'enfant. Dans le cadre de cette prise en charge, les orthophonistes sont confrontés aux dysphonies d'origine neurologique dont font partie la paralysie unilatérale du nerf laryngé récurrent et la paralysie unilatérale du nerf laryngé supérieur. Ce type de pathologie et les protocoles de prise en charge qui y sont associés nécessitent une connaissance anatomique, physiologique et une connaissance des outils d'évaluation et des outils thérapeutiques qui sont en constante évolution. Il est nécessaire aussi de connaître les recommandations de l'HAS et les différents parcours de soins que l'on peut proposer aux patients en fonction du type d'atteinte et de leur symptomatologie. Le suivi se faisant en concertation avec les différents praticiens médicaux que le patient rencontre au fil de ce parcours.

L'objectif de cette formation est d'apporter aux orthophonistes cliniciens les moyens de comprendre et de prendre en charge les paralysies laryngées tant sur le plan conceptuel que sur le plan de l'évaluation et de la rééducation, de donner des outils immédiatement utilisables en cabinet et de maîtriser les exercices pour pouvoir les proposer par la suite aux patients. Cette formation vocale pour les orthophonistes s'organisera sur une journée et permettra d'appréhender le bilan et la rééducation des paralysies laryngées. Pour le bon déroulement de la formation, un nombre limité d'orthophonistes pourra participer afin de favoriser l'aspect pratique.

Les supports utilisés (vidéos, matériel informatique, outils papiers et outils informatisés) ainsi que la présentation de cas cliniques et les mises en situation permettront d'illustrer les apports théoriques.

Cette formation est accessible à tous les orthophonistes sans pré-requis nécessaires.

Date et lieu de la formation : Le 15 Mars 2020 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16H30 soit 7 heures de formation à Strasbourg.

Formatrice : Aurélie Ravera-Lassalle, orthophoniste

Chargée des TD de voix chantée à l'école d'orthophonie de Marseille

Master parole et langage, Université de Provence, Aix-en-Provence

Master en Neuropsychologie, Université Paul Sabatier, Toulouse

Praticien certifié LSVT et OSTEOVOX, Formation ESTILL niveau 1 et 2

Formation CVT niveau 1 Formation Chantvoixetcorps niveau 1 et 2,

DESIU laryngo-phoniatrie, ACI, affiliée à la SACEM



Informations pratiques

Formatrice : Aurélie Ravera-Lassalle

Durée : 7 heures

Tarifs : Le tarif de la formation est fonction de la prise en charge choisie. Une attestation de présence et une facture seront remises en fin de formation ainsi que le syllabus de la formation et tous les exercices enregistrés sur une clé USB fournie par le stagiaire. **Le coût de la formation comprend le repas de midi et les pauses.**

Si absence de prise en charge : Le coût de la formation sera de 190 euros payables en deux chèques (acompte de 50 euros et solde de 140 euros). Le crédit d'impôt à la formation de chef d'entreprise est de 69 euros (si toujours en cours en 2020).

Si prise en charge Fif-PL : Le coût de la formation sera de 210 euros payables en deux chèques (acompte de 50 euros et solde de 160 euros). La prise en charge par le Fif-pl est de 150 euros par jour. Le plafond annuel du Fif-pl est de 900 euros. Le crédit d'impôt à la formation de chef d'entreprise est de 69 euros (si toujours en cours en 2020).

Si prise en charge DPC : Le coût de la formation est de 230 euros payables en trois chèques : Acompte de 20 euros, acompte de 50 euros et solde de 160 euros. Les chèques de 50 et 160 euros seront restitués si le stagiaire remplit toutes ses obligations de prise en charge DPC et quand le DPC aura effectué le règlement auprès de l'organisme Voix et Formations. Si le stagiaire qui effectue cette formation en passant par le DPC ne remplit pas toutes ses obligations (évaluations, présence), le coût total de la formation sera alors à sa charge.

Effectifs : 12-22 personnes

Renseignement et inscriptions : Aurélie Ravera-Lassalle, Leeloulassalle@yahoo.fr, 06-11-75-90-97

Organisme de formateur organisateur :

Numéro de déclaration d'activité : Enregistrée sous le numéro : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.14973.13 auprès du préfet (direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état).



Programme détaillé de la formation

Accueil : 8H15

Atelier 1 : La paralysie récurrentielle unilatérale : 8H30 à 12H30

- Bilan : Présentation du bilan vocal subjectif et objectif avec les épreuves spécifiques à proposer dans la paralysie récurrentielle
- Prise en charge orthophonique : Description du protocole de prise en charge : présentation des exercices vocaux, posturaux et respiratoires et présentation des mobilisations laryngées.
- Mises en situation (expérimentation des exercices et des mobilisations)
- Parcours de soin : présentation des autres solutions thérapeutiques complémentaires
- Cas cliniques : présentation de vidéos et de fichiers sons de patients avant et après traitement.
- Annexes (VIH, Phonétogramme, Trame du bilan...)

Pause repas

Atelier 2 : La paralysie unilatérale du nerf laryngé supérieur : 13H30 à 16H30

- Bilan : Présentation du bilan vocal subjectif et objectif avec les épreuves spécifiques à proposer dans la paralysie du nerf laryngé supérieur
- Prise en charge orthophonique : Description du protocole de prise en charge : présentation des exercices vocaux, posturaux et respiratoires et présentation des mobilisations laryngées.
- Mises en situation (expérimentation des exercices et des mobilisations)
- Parcours de soin : présentation des autres solutions thérapeutiques complémentaires
- Cas cliniques : présentation de vidéos et de fichiers sons de patients avant et après traitement.
- Annexes (VIH, Phonétogramme, Trame du bilan...)



Conditions générales détaillées de la formation

Les conditions générales détaillées dans laquelle la formation est dispensée sont les suivantes :
La formation a lieu dans une salle adaptée au nombre de participants.

Les moyens techniques : Projection sur écran de power point, utilisation d'un enregistreur numérique, d'un micro Shurre, du logiciel VOCALAB (pour montrer les modalités d'enregistrement de la voix), d'un piano Casio, d'un amplificateur (pour les fichiers sons), d'un tableau véléda...

Les moyens pédagogiques : La formation est dispensée avec une partie théorique sur outils informatiques (power point) et papiers (articles, résumé en rapport avec chaque paralysie, recommandations de l'HAS, bibliographie en rapport avec chaque paralysie) et une partie pratique sur outils informatiques (visionnage de vidéos et écoute de fichiers sons avec commentaires et appréciations par les stagiaires) et utilisation de matériel (maquettes de larynx piano, bouteille, paille)

Les modalités de contrôle des connaissances : Un questionnaire d'évaluation des acquis est envoyé par mail avant le stage et reproposé aux stagiaires au cours du stage. Un relevé de notes avant et après le stage est envoyé aux stagiaires à l'issue de la formation avec le corrigé du questionnaire.

Le contrôle des connaissances sera effectué à l'oral tout le long de la formation de façon interactive et lors de la présentation des cas cliniques.

Les modalités de contrôle de la présence à la formation : Le contrôle de la présence à la formation des participants se fera à l'aide d'une feuille d'émargement présentée deux fois par jour (matin et après-midi)

Les modalités d'évaluation de la formation : L'appréciation de la formation se fera à l'aide d'un questionnaire de satisfaction proposé à l'issue de la formation.